

ARRETE
fixant la composition nominative du Comité de Protection des Personnes
OUEST VI (Brest)

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 1123-1 à L. 1123-5 et R. 1123-4 à R. 1123-10 ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du 19 février 2015 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé de Bretagne ;

VU l'arrêté du 31 mai 2012 portant renouvellement de l'agrément des comités de protection des personnes "Ouest I", Ouest II", Ouest III, "Ouest IV", "Ouest V" et " Ouest VI" au sein de l'interrégion de recherche clinique "Ouest" ;

VU les appels à candidatures diffusés en vue de procéder à la nomination des membres de chacune des catégories mentionnées à l'article R. 1123-4 ;

VU l'arrêté de composition nominative du Comité de Protection des Personnes OUEST VI signé du Directeur Générale de l'ARS Bretagne en date du 3 juillet 2015 ;

Considérant les courriers de démission du Docteur Claire POULLAOUEC et de Monsieur Bernard MOREAU ;

Le directeur général de l'agence régionale de santé Bretagne arrêté la composition suivante :

Article 1^{er} : Le comité de protection des personnes de Brest est composé des membres suivants

COLLEGE I	
Catégorie 1 : Personnes ayant une qualification et une expérience approfondie en matière de recherche biomédicale	
Madame le docteur Dominique CARLHANT-KOWALSKI (CHRU de Brest)	Titulaire
Monsieur le docteur Aurélien DELLUC (CHRU de Brest)	Titulaire
Qualifié en raison de ses compétences en bio statistique et épidémiologie	
En cours de désignation	
Madame le docteur Pascale LE MAGUET (CHRU de Brest)	Titulaire
Madame le docteur Lorenn BELLAMY (CHRU de Brest)	Suppléante
Monsieur le docteur Ali HASBINI (Centre Finistérien de Radiothérapie et d'Oncologie)	Suppléant
Madame le docteur Mariannick LE BOT (CHRU de Brest)	Suppléante
<i>En cours de désignation</i>	Suppléant
Catégorie 2 : Médecins Généralistes	
Monsieur le docteur Jean Pierre MERRIEN (médecin généraliste à Perros Guirec)	Titulaire
<i>En cours de désignation</i>	Suppléant
Catégorie 3 : Pharmacien hospitalier	
Madame Catherine L'EILDE-BALCON (CHRU de Brest)	Titulaire
Madame Michèle MILOCHAU (pharmacienne retraitée)	Suppléante
Catégorie 4 : Infirmier	
Madame Jacqueline TUAL (CHRU de Brest)	Titulaire
Madame Marie-Françoise TIGREAT (infirmière retraitée)	Suppléante
COLLEGE II	
Catégorie 5 : Personnes Qualifiées en raison de leurs compétences à l'égard des questions d'éthique	
<i>En cours de désignation</i>	Titulaire
<i>En cours de désignation</i>	Suppléant
Catégorie 6 : Psychologue	
Madame Delphine da FONSECA (CHRU de Brest)	Titulaire
<i>En cours de désignation</i>	Suppléante

Catégorie 7 : Travailleur social	
Madame Brigitte GLOANEC (CHRU de Brest)	Titulaire
<i>En cours de désignation</i>	Suppléant
Catégorie 8 : Personnes qualifiées en raison de leurs compétences en matière juridique	
Madame Marie-Claire DUMAS	Titulaire
Madame Sylvie VOURC'H	Titulaire
<i>En cours de désignation</i>	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	Suppléant
Catégorie 9 : Représentants des associations agréées de malades et usagers du système de santé	
Madame Nicole QUENTEL	Titulaire
Madame Evelyne OMNES	Titulaire
Madame Danièle CUEFF	Suppléante
En cours de désignation	Suppléant

ARTICLE 2 : La durée des fonctions des membres du Comité de Protection des Personnes est de trois ans conformément à l'article R1123-6 du code de Santé Publique.

ARTICLE 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

ARTICLE 4 : Le directeur de la Stratégie Régionale en Santé de l'agence régionale de santé Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes, le 27 mai 2016

Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Bretagne,



Olivier de CADEVILLE